

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
28 È 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
28 ET 29 JANVIER 2021

2021/E1/005

Question orale déposée par M. Michel GIRASCHI
Au nom du groupe « Corsica Libera »

OBJET : Précarité étudiante

Monsieur le Président du Conseil Exécutif

A Corti, la précarité étudiante est, plus que jamais, une réalité.

Au fil des ans, les services du CROUS ont pu constater que ce fléau est en constante augmentation, avec une hausse considérable des demandes d'aides constatées par les assistantes sociales.

L'Università compte actuellement 2000 étudiants boursiers sur 5000. Ces bourses qui sont attribuées sur critères sociaux, notamment sur le revenu des parents, ne reflètent pas toujours la réalité sociale de l'étudiant concerné. Ainsi, nombreux sont ceux qui ne l'obtiennent pas, parfois pour quelques euros de dépassement d'un plafond, mais sont dans une précarité certaine.

L'Association Aiutu Studentina comptait récemment 80 étudiants sur le campus comme bénéficiaires réguliers des actions engendrées par l'association.

Ainsi, nous nous félicitons que notre Collectivité prenne à cœur ces problématiques en proposant au sein du Schéma d'aide à la vie étudiante, 20 mesures avec un plan d'actions innovantes : des aides financières annuelles proposées dans les domaines de la mobilité, du secteur géographique mais également à destination des étudiants souhaitant passer des concours dans les grandes écoles, ceux dans une situation de grande précarité ainsi que pour effectuer des stages.

... / ...

En effet, permettre aux jeunes de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions est une avancée cruciale au sein de l'institution et dans la lutte contre la précarité. Cette action devra être enclenchée également pour nos jeunes Corses incarcérés.

A travers la mise en œuvre d'actions sociales ambitieuses, la Collectivité de Corse à travers la mesure n°20 « primà necessità », actuellement en cours de réalisation, propose un dispositif de distribution de bons d'achats ainsi que de chèques alimentaires pour alimentation et produits de première nécessité.

Pourriez-vous nous indiquer quels étudiants sont concernés par ce dispositif ?